

*Envoi + copie compte
le 23/10/57*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Salaires des cuisiniers
des cantines scolaires

Séance du 17 Septembre 1957

57 102

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept septembre à dix sept heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. J.J. CASTELNAU Adjoint au Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 12 Septembre 1957

Etaient présents : MM. Castelnau, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau Barrière, Domccq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedercux, Chamboulan, Grussenmeyer, Guichaoua.

Représentés : M. Seugnot par M. Brotreau
M. Pouget par M. Guillaud
M. Cemblong par M. Etcheber
Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Gausseil par M. Barrot

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal
décide

qu'à compter du 1er Octobre 1957, le salaire horaire des cuisiniers des cantines scolaires sera porté à 135 francs

approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdite
ont signé au registre MM. les membres présents

POUR SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Et le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

Approuvé :

*Rochefort-sur-Mer le 22-10-1957
de tout. Prefet*

Sigues : illisible

*Pour copie conforme
Mairie le 24-10-1957*

*Pour le Député-Maire,
Adjoint-Délégué*

[Signature]

